



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/682
3 septembre 1997

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 3 SEPTEMBRE 1997, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO AUPRÈS
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration du Gouvernement de la République du Congo, rendue publique le 27 août 1997 à Brazzaville.

Je vous saurais gré de bien vouloir la publier comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Daniel ABIBI

ANNEXE

Déclaration en date du 27 août 1997 du Gouvernement
de la République du Congo

1. Depuis le 5 juin 1997, le Gouvernement congolais s'emploie à défendre les institutions démocratiques nationales contre la détermination de l'ancien dictateur M. Sassou-Nguesso et de ses milices "cobras", surarmées et droguées, de renverser le pouvoir légal en place.

2. Cette rébellion armée déclenchée un mois avant la tenue des élections présidentielles prévues pour le 27 juillet 1997 a déjà causé plus de 7 000 morts, à Brazzaville, le déplacement de nombreuses personnes, blessées et sinistrées, et d'importantes destructions d'édifices publics.

3. Les milices de M. Sassou-Nguesso, composées essentiellement de mercenaires recrutés dans les milieux des ex-Forces armées rwandaises et Forces armées zaïroises, ont pris les populations des quartiers nord de Brazzaville en otage et utilisent certains édifices publics comme lieux à partir desquels ils pilonnent les positions des Forces armées congolaises.

4. Devant cet état de destruction, le Président de la République, garant de l'unité nationale, et les Forces armées congolaises, garantes de l'ordre et de la sécurité, utilisent les moyens nécessaires pour enrayer la menace contre l'État.

5. En même temps, le Gouvernement demeure attaché à la dynamique des négociations engagées à Libreville sous les médiations du Président gabonais, El Hadj Omar Bongo, et celle du maire de Brazzaville, M. Bernard Kolelas, en vue d'une solution à la crise.

6. Le Gouvernement congolais demeure également ouvert à toute autre initiative visant à encourager une solution de paix au Congo. C'est dans cet esprit que le chef de l'État, le Professeur Pascal Lissouba, appuie la proposition de médiation du Président Laurent-Désiré Kabila et son intention d'envoyer une force interafricaine de maintien de la paix, avec le concours des autres pays de l'Afrique centrale et de l'est.

7. Le Gouvernement congolais voudrait marquer son étonnement devant l'indifférence de la communauté internationale, particulièrement africaine, vis-à-vis du drame du peuple congolais. Il est tout aussi surpris par les tergiversations de la communauté internationale sur l'envoi d'une force d'interposition et de maintien de la paix, alors que la situation sur le terrain et au niveau de la population de Brazzaville est des plus préoccupantes et frise la catastrophe.

8. Des informations à la disposition du Gouvernement de la République font état des pressions que subirait la société ELF à Paris, de la part des lobbies proches de M. Sassou-Nguesso, incitant ladite société à asphyxier la République du Congo sur le plan financier et celui de la production de pétrole, afin que le Gouvernement ne puisse plus répondre à ses obligations et à ses devoirs.

9. Les mêmes lobbies, en bonne intelligence avec les milieux du Parti congolais du travail de M. Sassou-Nguesso, envisageraient d'infiltrer des mercenaires à Pointe-Noire, capitale économique de la République du Congo, en vue de saboter les intérêts pétroliers étrangers (français, américains, italiens, etc.). Ces actions à caractère terroriste viseraient à provoquer la réaction des pays d'origine de ces intérêts contre le Gouvernement congolais.

10. Le Gouvernement de la République voudrait rassurer ses partenaires qu'il ne dérogera pas à son devoir d'assurer la protection et la sécurité des personnes et des biens sur le territoire congolais comme le stipule la Constitution. En conséquence, il ne ménagera aucun effort pour prévenir et mettre fin aux actes terroristes et bellicistes de M. Sassou-Nguesso.

11. Le Gouvernement congolais demande avec insistance à la communauté internationale de le soutenir dans sa lutte pour la défense de la démocratie, pour la paix et contre le terrorisme international.

12. Le Gouvernement congolais réitère sa ferme volonté de poursuivre le processus démocratique déclenché par la Conférence nationale souveraine en 1991, et d'organiser, dans la paix, la sécurité et la transparence, les élections présidentielles.
